

# ALAR® 85 SG

Régulateur de croissance pour plantes ornementales et florales  
Cultures ornementales • Cultures florales

Composition	Daminozide 85%
Formulation	granules solubles (SG) dans l'eau
Classement toxicologique	Sans classement
Autorisation de Vente	n° 2100066

## Mode d'action

**ALAR® 85 SG** bloque la synthèse des gibbérellines. Il contribue à rendre les plantes plus uniformes et plus compactes en réduisant la longueur des entre-nœuds.

**ALAR® 85 SG** permet également une floraison plus précoce, plus abondante et prolongée. Le développement racinaire est amélioré. La couleur verte du feuillage est souvent renforcée. **ALAR® 85 SG** est absorbé par les feuilles et véhiculé dans toute la plante. Sa durée d'action est généralement de 7 à 10 jours.

## Usages et doses homologués

**ALAR® 85 SG** est homologué pour la limitation de la croissance des organes aériens des cultures florales. Respecter la dose maximale de 500 g/hL répétée au maximum 3 fois à 7 jours d'intervalle. Usage sous serre uniquement.

Espèces	Dose d'emploi* (g/hL)	Nombre indicatif de traitements et époque
Azalées	150	Après pincement sur les nouvelles pousses de 4-5cm puis répéter 1 ou 2 fois si nécessaire à 7 jours d'intervalle.
Chrysanthèmes :	500	2 à 3 jours avant le pincement.
- Potées traditionnelles	ou 2 x 250	2 à 3 jours avant le pincement puis à 7 à 10 jours plus tard.
- Potées buissons	250	Boutons 12-25mm puis second traitement nécessaire 10 à 14 jours après si nécessaire
- Fleurs coupées	250	Après formation des boutons (traiter le 1/3 supérieur des tiges) puis 3 à 4 semaines plus tard si nécessaire.
Cyclamens et Kalanchoë	150	Juste avant commercialisation.
Hortensias et Gardénias	500	Au printemps (4 à 5 paires de feuilles) puis en été (4-5 cm après pincement).
Poinsettias	300	1 mois après repiquage puis 14 jours après si nécessaire. Si pincement: sur nouvelles pousses (4cm) puis 14 jours après.
Plantes à massifs	350	1 à 3 traitements en moyenne.
Plantes vertes	250	2 à 3 semaines après repotage puis 10 jours après.

\* Ces doses peuvent être adaptées. Se reporter aux indications fournies dans les recommandations d'emploi.

## Recommandations d'emploi (époque, stade, seuil d'intervention)

- Ne pas mélanger avec d'autres produits.
- Ne pas dépasser 3 applications sur la culture.
- Ne pas utiliser 7 jours avant ou après la pulvérisation d'un produit à base de cuivre.
- Les effets d'ALAR® 85 SG peuvent varier largement d'une variété à une autre au sein d'une même espèce. Les doses et conditions d'emploi données ci-après sont purement indicatives ; nous recommandons donc de procéder à un essai sur quelques plantes avant de généraliser le traitement.
- Eviter toute pulvérisation de bouillie sur les cultures voisines.

## Mode d'utilisation

### Préparation de la bouillie :

**ALAR® 85 SG** s'utilise en pulvérisation après dilution dans l'eau. Remplir la cuve à 1/2 d'eau, mettre sous agitation, verser la quantité de produit correspondant à la surface à traiter puis terminer le remplissage. Maintenir l'agitation pendant toute l'application.

### Application :

- **ALAR® 85 SG** s'applique sur le feuillage sec des plantes en bon état végétatif, ne subissant pas de stress et en conditions poussantes.

- Mouiller abondamment avec la bouillie tout le feuillage jusqu'à la limite du ruissellement (1000 à 2000L/ha). S'assurer que la combinaison du volume d'eau et de la dose utilisée n'excède pas 5 kg de produit par hectare. Lorsque le dosage maximum est utilisé (500 g/hL pour les potées de chrysanthème et les hortensias), appliquer un volume maximum de 1000 L/ha.

- **Ne pas mouiller le feuillage pendant les 12 heures suivant la pulvérisation.**

- Pulvériser quand l'humidité est élevée (minimum 60 %) et les températures comprises entre 16 et 25°C (optimum 18 à 21°C).

### Élimination du produit et des emballages vides :

Pour l'élimination des produits non utilisables faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

## Précautions d'emploi

- Conserver **ALAR® 85SG** dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, à l'abri de la lumière, à température ambiante (veiller à respecter une température de stockage supérieure à -15°C), dans un endroit sec et aéré et fermant à clé.
- Pendant toute la durée de la manipulation du produit et la pulvérisation, veiller à porter une tenue de protection adaptée.
- Se conformer à la réglementation en vigueur concernant la gestion des fonds de cuve et des eaux de rinçage.

### **ALAR® 85 SG** - AMM 2100066

(contient du daminozide)

sans classement

- S2 Conserver hors de la portée des enfants  
 S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux  
 S20/21 Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.  
 S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

### Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

#### **SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.**

Porter des gants pendant les phases de mélange/chargement et d'application. Ne pas traiter plus de 0,1 ha pendant un maximum de 1h par jour avec un pulvérisateur à dos ou une lance.

#### **Délai de rentrée sous serre dans les parcelles traitées : 8h.**

Pour les travailleurs, porter un vêtement de protection approprié. Temps de travail maximum sous serre sur les surfaces traitées : 3 h par jour tant que la culture est en place.

**Dangereux. Respectez les précautions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant tout utilisation.**

En cas d'urgence, appeler le 15 ou un centre anti-poison puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'attitude (n° vert 0 800 887 887 appel gratuit depuis un poste fixe). Fiche de données de sécurité disponible sur Internet ([www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) ou [www.certiseurope.fr](http://www.certiseurope.fr)) et sur demande à CERTIS au **01.34.91.90.00**

Homologation Crompton (Uniroyal Chemical) Registrations Ltd et ® Marque déposée Chemtura Corporation

## Conditionnement

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
boîte 350 g	carton 10 x 350 g	54 cartons = 189kg	3,5 kg